



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 4 novembre 2013
C. 35/16 – jw – EJCS/S. travail

Question n° 16 de M. Bertrand Picard déposée le 10 septembre 2013

Question écrite relative au rapport-préavis 2013/15 « Soutien au monde associatif lausannois et promotion du bénévolat »

J'ai récemment été saisi d'une remarque assez acide sur la réponse au rapport-préavis susmentionné et vous en fais part sous forme de question écrite, à laquelle je vous remercie d'avance de bien vouloir donner suite dans des délais aussi raisonnables que possible.

Pour répondre aux diverses motions et postulats auxquels votre réponse donne suite, diverses associations ont été consultées, ce qui me paraît être une bonne chose. Toutefois, à ma connaissance, l'association faîtière des sociétés de développement des quartiers, notamment son comité ou son président, n'a pas été approchée à cette fin. De ce fait, la réponse de vos services à ce rapport-préavis ne reflète qu'imparfaitement leur point de vue, ce qui est regrettable vu leur rôle déterminant dans la vie des quartiers de notre ville.

Ma question : pourquoi cette association n'a-t-elle pas participé aux consultations préalables sur le sujet précité.

Réponse de la Municipalité

Le 11 mars 2009, la Municipalité a décidé d'attribuer à la Direction de la Sécurité Sociale et de l'Environnement (DSSE), la responsabilité de proposer des réponses à la motion Diane Gilliard et consorts « Pour une étude visant à la création d'une maison des associations », à la motion Gilles Meystre et consorts « Demandant une analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales lausannoises », au postulat Roland Philipoz « Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (art. 70 de la Constitution vaudoise) » et à l'interpellation Rebecca Ruiz « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du Centre culturel chilien ».

En date du 30 novembre 2009, sur proposition de l'ancienne Direction de la Sécurité Sociale et de l'Environnement, la Municipalité a accepté de créer un groupe de travail représentatif des milieux associatifs et bénévoles lausannois. Ce groupe de travail était composé des organisations suivantes : l'Association des services bénévoles vaudois (ASBV), l'Association AVEC - toutes deux mandatées par l'Etat de Vaud pour soutenir les associations vaudoises et l'action bénévole - l'Union des sociétés lausannoises (USL) et le Forum des étrangères et étrangers de Lausanne (FEEL). Le Cercle ouvrier Lausannois (COL) était également représenté car la DSSE estimait que la Maison du Peuple aurait éventuellement pu abriter dans une partie de ses locaux une future maison des associations.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

Ne pouvant, pour des raisons pratiques, associer à ce groupe de travail toutes les organisations représentant des associations lausannoises, la Municipalité a été contrainte d'opérer un choix parmi les principales faitières. Le choix de la Municipalité s'est porté sur les organisations susmentionnées pour les raisons suivantes :

- l'USL est la principale organisation faitière lausannoise en regroupant près de 400 associations actives dans tous les secteurs de la vie associative. A cet égard, la Municipalité relève que l'USDL et la plupart des sociétés affiliées sont membres de l'USL ;
- AVEC et ASBV ont toutes les deux une vision d'ensemble du monde associatif vaudois et une expertise sans commune mesure de la problématique du bénévolat ;
- le FEEL était la seule organisation faitière représentant des associations partageant une thématique spécifique. Leur participation à ce groupe résulte du fait qu'en 2007 le FEEL avait présenté à la Ville de Lausanne un rapport et projet de création de maison des associations ;
- finalement, c'est tout naturellement que le COL, propriétaire de la Maison du peuple, a également été associé à ce groupe de travail.

Par ailleurs, la Municipalité relève encore qu'afin de parfaire son évaluation des besoins des associations lausannoises en matière de locaux et de leur intérêt pour la création d'une Maison des associations, un sondage a été réalisé auprès d'associations lausannoises. Plus d'une quarantaine d'entre elles, actives dans les domaines suivants, ont répondu :

- Santé – psychosocial (7)
- Social – solidarité (14)
- Intégration – interculturalité (4)
- Sport (4)
- Famille – éducation – jeunesse (8)
- Environnement (1)
- Culture (6)

Nous tenons également à informer votre Conseil que lorsqu'il a repris la réponse à ces initiatives, M. Oscar Tosato a rencontré le président de l'USDL, M. B. Bressenel. Il a pris note des attentes de l'USDL et ensemble ils ont visité des locaux à la place de la Sallaz pour voir s'ils pouvaient convenir à une activité concertée.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère que le rapport-préavis 2013/15 « Soutien au monde associatif lausannois et promotion du bénévolat » reflète de manière raisonnable et fidèle la situation du monde associatif lausannois.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter